

OFFRE D'EMPLOI



TECHNICIEN EN LOISIRS (PERMANENT, TEMPS PLEIN)

Affichage externe

Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges (150, rue du Moulin, à Saint-Ferréol-les-Neiges, G0A 3R0)

SOMMAIRE DE LA FONCTION

La Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges recherche un(e) Technicien(ne) en Loisirs et Responsable de la Programmation dynamique et créatif(ve) pour rejoindre son équipe. Sous la supervision de la directrice des loisirs, le candidat retenu contribuera activement à l'élaboration, la coordination et la mise en œuvre de programmes récréatifs diversifiés visant à répondre aux besoins et aux intérêts de la communauté.

PRINCIPALES RESPONSABILITÉS

- Soutenir la coordonnatrice dans la mise en place et le suivi des événements et des programmes saisonniers du service des loisirs;
- Assurer la mise en place et le soutien technique des événements du service des loisirs
- Assurer la gestion administrative et le suivi des inscriptions et des réservations d'activités du service ou des locaux
- Collaborer avec les partenaires locaux pour enrichir l'offre de loisirs et de programmation
- Assurer le transport des échanges de livres de notre bibliothèque

EXIGENCES ET ATOUTS

- Détenir un diplôme d'études collégiales en loisir ou tout autre formation/expérience équivalente
- Expérience pertinente dans la coordination d'activités récréatives ou d'événements.

(Ce poste s'adresse autant aux femmes qu'aux hommes)

- Fortes compétences en communication et relations interpersonnelles.
- Créativité et esprit innovant pour développer de nouvelles initiatives.
- Être à l'aise avec un horaire variable (soir et fin de semaine à l'occasion);
- Maîtriser les logiciels informatiques applicables aux systèmes en place (suite Office de Microsoft, PG loisirs , Qidigo);
- Avoir de l'expérience dans le milieu municipal sera considéré comme un atout.
- Posséder un permis de conduire valide.

- Horaire de travail du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30
- Assurances collectives et fond de pension avantageux
- Les conditions de travail sont régies par une convention collective
- Semaines de vacances prévues dans la convention. Les jours fériés, des congés mobiles ainsi que des journées de maladie sont payés par l'employeur.
- Salaire horaire selon la convention collective de 32,80\$.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir, par la poste ou en personne, leur candidature à l'adresse suivante:

Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges
150, rue du Moulin
Saint-Ferréol-les-Neiges (Québec) G0A 3R0
ou par courriel à: Camille.medda@sflneiges.com

L'affichage du poste sera en vigueur jusqu'au 7 mai 2024.